

---

# **CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT REGIONAL**

## **D'ADMINISTRATION (IRA) DE BASTIA**

*Session 2019*

*(épreuves d'octobre 2019 et janvier 2020)*

### **RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY**

---

Sur 1 556 candidats inscrits au concours d'entrée à l'IRA de Bastia pour la session 2019, 653 se sont présentés aux épreuves écrites du 15 octobre 2019, en vue d'accéder à des postes d'attachés dans l'administration d'Etat, 190 ont été retenus pour les épreuves orales d'admission et 82 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus.

Les épreuves écrites se sont tenues, comme les sessions précédentes, dans de bonnes conditions avec l'appui des préfetures dans les différents lieux d'examen en métropole comme en outre mer. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Bastia ou en visioconférence pour certains candidats le nécessitant.

Au nom de tous les membres du jury, j'adresse de très vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des épreuves, notamment aux équipes de l'IRA dirigé par M Gérard CLERISSI, et tout particulièrement à Mme Christel VIRGITTI et M. Didier GRASSI, en charge des concours.

A la suite des précédents, ce rapport présente les données statistiques utiles sur la situation des candidats et les résultats de la session 2019 ainsi que les principaux enseignements destinés à éclairer les candidats ou futurs candidats.

Une grande attention a été portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres du jury organisée par la DGAFP de façon déconcentrée à Bastia. Les épreuves écrites et orales visent à permettre d'apprécier le sérieux des candidats, leur motivation et leur potentiel de compétences, tout en s'assurant des connaissances minimales utiles à l'exercice des fonctions d'encadrement dans l'administration d'Etat. Les membres du jury exercent eux-mêmes de telles fonctions dans un des trois secteurs administratifs d'affectation des futurs attachés : l'administration centrale, l'administration territoriale et l'administration de l'éducation nationale. Pour l'immense majorité d'entre eux, dont le président, ils ont été formés dans l'un des cinq IRA, et ont donc une large connaissance des attentes et des besoins de ces administrations, mais aussi des contraintes qui pèsent sur les candidats.

Afin de diversifier les profils et de garantir le bon dynamisme du jury, ce dernier est renouvelé par tiers tous les ans.

Je remercie l'ensemble des membres du jury tant pour leur implication professionnelle et personnelle que pour l'excellent état d'esprit qui a régné tout au long de ces épreuves, et qui a contribué à la réussite de ce concours.

Les éléments de rapport sont le fruit des remarques et des observations de l'ensemble des membres du jury de cette session.

## 1) BILAN LE STATISTIQUE SUR LES TROIS CONCOURS

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était pour cette session, de 82 se répartissant en 41 pour le concours externe, 32 pour le concours interne et 9 pour le troisième concours, soit le même nombre de postes que pour la session précédente.

Si le nombre de candidats inscrits a légèrement baissé entre 2018 et 2019, le nombre de présents inscrits demeure particulièrement bas avec un peu plus d'un candidat sur deux pour le concours interne (58 %), moins d'un candidat sur deux pour le troisième concours (43 %) et un candidat sur quatre pour le concours externe (26 %).

Au regard de l'impact en termes de coût et d'organisation, il est rappelé aux candidats qui s'inscrivent leur responsabilité et l'intérêt général d'éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

La baisse la plus significative concerne le concours externe qui a vu les candidats admis à concourir passer de 834 en 2018 à 724 en 2019, soit une baisse de 13 %, et les candidats présents aux écrits passer de 396 à 191, soit une baisse de 52 %. Cette chute spectaculaire des candidats externes présents aux écrits est certainement liée au fait que la scolarité de l'IRA pour la session 2019 commence le 1<sup>er</sup> mars 2020, soit au milieu de l'année universitaire. La baisse des candidats présents aux écrits entre 2018 et 2019 est de 18 % pour le concours interne et de 27 % pour le troisième concours.

Toutefois, l'IRA de Bastia s'inscrit dans les grandes tendances constatées pour l'ensemble des autres IRA, mais avec la particularité pour l'IRA de Bastia que, si le nombre d'inscrits est inférieur à ceux des autres IRA, les candidats ont été davantage présents aux épreuves écrites puisque le pourcentage des présents par rapport aux inscrits est supérieur pour l'IRA de Bastia à la moyenne des IRA de 4 points pour le concours externe, 3 points pour le concours interne et 12 points pour le troisième concours.

**Tableau n° 1 - Répartition des candidats aux concours de l'IRA de Bastia aux sessions 2017, 2018 et 2019**

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours		
	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2017	Session 2018	Session 2019
<b>Postes offerts</b>	74	41	41	56	32	32	16	9	9
<b>Inscrits acceptés</b>	1 038	834	724	894	732	684	187	152	148
<b>Présents aux écrits</b>	489	396	191	548	487	398	109	88	64
<b>Admissibles</b>	179	102	89	137	82	79	34	20	22
<b>Admissibles/ présents aux écrits</b>	37%	25,8 %	46,6 %	25 %	16,8 %	19,8 %	31%	22,7 %	34,4%
<b>Admis</b>	74	41	41	56	32	32	16	9	9
<b>Liste complémentaire</b>	18	17	9	8	10	5	2	3	0
<b>Taux de sélectivité (présents aux écrits/admis)</b>	6,6	9,7	4,7	9,8	15,2	12,4	6,8	9,8	7,1
<b>Admis/présents aux écrits</b>	15 %	10,4 %	21,47 %	10 %	6,6 %	8 %	15 %	10,2 %	14,1%

Source : DGAFP – IRA de Bastia

Avec des ratios plus favorables que lors de la précédente session, 21,5 % des candidats présents aux écrits du concours externe ont été reçus, tandis que 8 % des candidats au concours interne et 14 % au troisième concours ont connu ce succès. Cette situation est due à la baisse notable, particulièrement pour le concours externe, des candidats présents aux épreuves écrites.

**Tableau n° 2 - Moyenne des notes au concours de l'IRA de Bastia aux sessions 2017, 2018 et 2019**

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours		
	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2017	Session 2018	Session 2019
<b>Moyenne des admissibles</b>	9,52	10,97	9,04	10,05	11,37	11,01	9,25	11,6	9,13
<b>Total des points du dernier admis</b>	153,30	166,12	148,89	88,88	96,60	90,60	84	104,24	89,52

Source : DGAFP – IRA de Bastia

Les moyennes des candidats admissibles ont baissé de près de 2 points pour le concours externe, de plus de 2 points pour le troisième concours et de 0,3 point pour le concours interne. L'évolution entre 2018 et 2019 du total des points du dernier candidat admis conforte ce constat de baisse du niveau des candidats.

## **2) LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

Les sujets des épreuves écrites sont communs à tous les IRA, à l'issue d'une procédure de conduite par la DGAFP à laquelle participent les présidents des jurys.

Les modalités et le programme des concours des IRA sont définis par l'arrêté du 6 juin 2008 modifié et consistant, pour les épreuves écrites en :

- **Pour le concours externe** : une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement, ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (coefficient 4) ; une épreuve constituée d'une série de six questions à réponse courte, portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie (coefficient 4) ;
- **Pour le concours interne** : une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, accompagnée d'une question pouvant être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques (coefficient 4 dont coefficient 1 pour la question) ;

- **Pour le troisième concours** : une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures ...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel, accompagnée d'une question pouvant être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques (coefficient 4 dont coefficient 1 pour la question).

L'arrêté du 13 mars 2019 a fixé les thèmes des épreuves d'admissibilité pour la session 2019 dont la liste est définie comme suit :

- politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances ;
- finances publiques et intervention économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'organisation territoriale de la France.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une concertation préalable du jury de l'IRA de Bastia le 28 octobre 2019 a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre les correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a, par la suite, permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

En préambule, comme les années précédentes, le jury appelle l'attention des candidats sur le caractère inquiétant du niveau orthographique relevé dans nombre de copies. Il est souvent corrélé avec une syntaxe problématique comme des phrases sans verbe, l'absence de ponctuation, voire, dans quelques cas, de paragraphes, rendant les copies quasiment incompréhensibles.

Cette situation, qui empire d'année en année, ne manque pas d'interpeller, s'agissant de candidats qui ambitionnent d'exercer des responsabilités les amenant soit à rédiger, soit à valider et signer des documents.

Un effort doit être fait dans la formation pour sensibiliser les candidats à la maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et à une présentation qui permette à un correcteur de lire aisément une copie, étant rappelé qu'il est amené à en corriger plusieurs dizaines pour une épreuve.

### **Concours externe**

Le sujet de la composition était « les politiques publiques françaises de lutte contre le chômage sont-elles adaptées ? »

Sur les 191 candidats qui ont composé, 10 ont une note supérieure à 15/20, 26 une note comprise entre 12 et 15/20, 44 une note inférieure à 5/20, 39 une note comprise entre 5 et 8/20 et 72 entre 8 et 12/20. 128 candidats, soit 67 % des présents aux écrits ont une note inférieure à 10/20.

Ces notes reflètent la très mauvaise qualité des copies. Plus de la moitié de ces copies n'a pas de plan, peu de données chiffrées, peu de définition des différentes catégories de chômage.

Les membres du jury ont parfois été choqués par la teneur de certains propos, engagés voire racistes, très surprenants pour de futures cadres de la fonction publique.

Il est rappelé qu'il est attendu des candidats un positionnement avec un style neutre, une modestie dans l'analyse de l'action menée. Il ne s'agit pas de régler des comptes ou de reprendre des propos de « café de commerce ».

Les questions posées étaient :

- la laïcité dans les services publics,
- la politique agricole commune,
- le principe hiérarchique dans la fonction publique,
- le revenu de solidarité active,
- les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales,
- l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Sur les 191 candidats qui ont composé, 3 ont une note supérieure à 15/20, 21 une note comprise entre 12 et 15/20, 18 une note inférieure à 5/20, 54 une note comprise entre 5 et 8/20 et 95 entre 8 et 12/20. 126 candidats, soit 66 % des présents aux écrits, ont une note inférieure à 10/20.

Le niveau n'est pas très élevé avec des copies considérées comme moyennes. En effet, beaucoup de candidats ont montré une incapacité à aller à l'essentiel et ont recouru à du remplissage, voire à broder sur le sujet. Il est préférable de ne rien écrire que de mettre des digressions qui vont pénaliser le candidat.

A ce titre, certains candidats ont soit manqué de neutralité dans leur positionnement vis-à-vis de l'Etat, soit ont pris des positions tendancieuses.

Pour ces deux épreuves du concours externe, seulement 62 candidats (soit 32 % des présents) ont une note supérieure à la moyenne, ce qui a interpellé les membres du jury sur le niveau des candidats.

### **Concours interne**

L'épreuve du concours interne se présentait comme un dossier permettant à un attaché au sein d'un secrétariat général pour les affaires régionales de rédiger une note à l'attention des chefs de service sur la transformation numérique de l'Etat qui sera présentée en comité d'administration régionale. Cette note exposera brièvement les enjeux de cette réforme pour les services et les usagers et proposera une feuille de route à décliner dans la Région avec des propositions de mesures. Les candidats devaient, en outre, répondre à la question « La juridiction administrative ».

Sur les 398 candidats qui ont composé, 3 ont une note supérieure à 15/20, 38 une note comprise entre 12 et 15/20, 37 une note inférieure à 5/20, 125 une note comprise entre 5 et 8/20 et 195 entre 8 et 12/20. 281 candidats, soit 71 % des présents aux écrits ont une note inférieure à 10/20.

Le sujet était riche et les candidats ont mieux réussi la première partie que la seconde, plus compliquée.

Le jury a favorisé les candidats qui ont pris du recul, qui ont mis en perspective cette transformation numérique avec un plan. A contrario, beaucoup de copies n'étaient pas rédigées avec essentiellement des copier-coller, des tirets, pas de conclusion.

Une nouvelle fois les candidats ont porté des jugements de valeur sur l'administration, oubliant que les correcteurs appartiennent à la fonction publique. L'attention doit être appelée sur la neutralité que doit avoir tout fonctionnaire et à fortiori toute personne qui souhaite intégrer la fonction publique.

La question sur la juridiction administrative n'a pas été traitée par beaucoup de candidats et, quand elle l'a été, a montré un manque de connaissance administrative entraînant beaucoup de confusion, une absence de prise de recul, un recours à des références historiques pour broder. Très peu de copies peuvent être qualifiées de bonnes.

### **Troisième concours**

L'épreuve consistait en une rédaction d'une note de synthèse au secrétaire général adjoint pour les affaires régionales, arrivé récemment sur son poste, en vue d'une réunion avec les élus régionaux. Il souhaite disposer d'une présentation des compétences du Conseil régional suite aux dernières évolutions législatives, avec un développement particulier sur ses obligations en matière d'élaboration de schémas régionaux. Les candidats devaient en outre répondre à la question suivante : « Le règlement général sur la protection des données ».

Sur les 64 candidats qui ont composé, 6 ont une note inférieure à 5/20, 24 une note comprise entre 5 et 8/20, 31 entre 8 et 12/20 et 3 supérieure ou égale à 12 avec 12,25 comme note la plus élevée. 48 candidats, soit les trois quarts des présents aux écrits, ont une note inférieure à 10.

### **3) LES EPREUVES D'ADMISSION**

L'entretien avec le jury vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences tant professionnelles que personnelles des candidats admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers dans ces trois univers auxquels prépare l'IRA, d'autant qu'au cours d'une carrière un fonctionnaire peut être appelé à exercer ses fonctions dans plusieurs de ces univers : administration centrale, administration territoriale de l'Etat et administration scolaire et universitaire.

Cet entretien vise également à apprécier les qualités d'expression orale du candidat ainsi que son comportement face à une situation professionnelle concrète et sa capacité à encadrer une équipe.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et sa motivation et se poursuit par un échange qui comprend notamment une ou plusieurs mises en situation professionnelle. Au cours de cet échange, le candidat peut également être interrogé sur les enjeux des politiques publiques relevant de l'Etat ainsi que sur l'environnement administratif dans lequel elles sont mises en œuvre.

Le jury a des attentes différentes à l'égard des candidats, selon qu'ils se présentent aux concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

L'entretien oral est exigeant pour le candidat qui doit surmonter son stress pour démontrer ses aptitudes, bien au-delà des apparences et de l'exposé initial souvent trop formaté. Les entretiens prennent appui sur les fiches d'information renseignées par les candidats qui doivent être courtes.

L'attention des candidats est appelée quant à leur tenue vestimentaire qui a parfois été inappropriée.

### Concours externe

Le jury s'appuie sur une fiche de renseignements remise par le candidat et décrivant sa formation, le cas échéant son expérience professionnelle, les principales compétences qu'il a pu développer et ses motivations pour passer le concours. Ces fiches ont fait apparaître une grande diversité de profils avec une originalité dans le parcours professionnel, voire un revirement professionnel.

Si la présentation du parcours et de la motivation est bien travaillée, le discours est souvent stéréotypé. Une préparation trop importante peut entraîner une perte d'authenticité du candidat.

Dans le cadre des échanges, le jury a cherché à détecter les candidats ayant le potentiel pour exercer les responsabilités des fonctionnaires de catégorie A ; ce qui se repère au travers de sa capacité de prise d'aide à la décision, d'encadrement d'équipe et de représentation de l'Etat.

Les candidats ont montré une grande ignorance des fonctions supports, de l'environnement administratif, avec une vision idyllique de la fonction ressources humaines.

Les prestations ont été globalement d'un bon niveau avec 22 candidats qui ont obtenu une note supérieure à 15/20, 18 entre 12 et 15/20 et 52 supérieure à 10/20.

### Concours interne

Pour le concours interne les candidats établissent un dossier RAEP dans lequel ils exposent notamment leurs motivations pour passer le concours d'entrée à l'IRA.

Comme pour le concours externe l'exercice de présentation est souvent stéréotypé. La motivation est proclamée alors qu'elle doit se déduire du parcours du candidat. Le jury a parfois le sentiment que le candidat met en avant sa volonté de choisir un poste dans l'éducation nationale afin d'obtenir une opinion très favorable. Il est rappelé que le jury ne souhaite pas forcément recruter pour les établissements publics locaux d'enseignement.

Beaucoup de candidats présentent un manque de connaissance des univers dans lesquels ils évoluent. S'ils maîtrisent les tâches qu'ils exercent, ils ignorent bien souvent les missions de leur administration d'appartenance. Ils ne prennent pas toujours du recul par rapport à ces missions.

Ce manque de curiosité se retrouve aussi dans la méconnaissance de l'actualité.

Ces prestations ont permis à 10 candidats d'obtenir une note supérieure à 15/20, 9 entre 12 et 15/20 et 33 supérieure à 10/20.

### Troisième concours

Comme pour le concours interne, les candidats établissent le dossier RAEP dans lequel ils exposent notamment leurs motivations pour passer le concours d'entrée à l'IRA.

Nombre de candidats qui se présentent au titre du troisième concours sont des agents contractuels, voire des titulaires de la fonction publique d'Etat.

Probablement lié à un manque de préparation, les candidats n'ont pas compris l'intérêt de la présentation de la carrière et n'ont pas su montrer dans quelle mesure ce concours s'inscrivait dans une continuité de carrière.

Sur les 20 candidats admissibles, 2 ont obtenu une note supérieure à 15/20, 7 entre 12 et 15/20 et 11 inférieure à 10/20.

Jacques Delmas

Président du jury